

LE CHRETIEN ET LA TELEVISION

Charte familiale pour l'usage de la télévision

établie par l'Eglise CAEF d'Arras

avec David Sutherland

Nous lisons :

- ◆ Tout m'est permis mais tout n'est pas utile... tout n'édifie pas... je ne me laisserai asservir par rien (1 Co 6.12; 10.23).
- ◆ La sagesse d'en haut est d'abord pure, ensuite pacifique, modérée (Je 3.17).
- ◆ Fuis les passions... (2 Tm 2.22-23).
- ◆ Rachetez le temps (Col 4.5).

⇒ **Nous déclarons** que la télévision appartient aux parents qui décident en dernier ressort de son usage.

⇒ **Nous constatons** que le temps passe très vite, et qu'il est tellement facile de perdre du temps devant la télévision.

⇒ **Nous déplorons** le fait que la télévision puisse envahir une vie de famille, et tout réglementer au détriment de la famille.

⇒ **Nous nous engageons** à veiller aux points suivants :

- ◆ Un enfant n'allumera pas la télévision sans demander la permission à papa ou à maman.
- ◆ Nous ne regarderons que ce que nous avons choisi. Nous allumerons le poste au début de l'émission, et fermerons le poste à la fin de l'émission.
- ◆ Nous couperons autant que possible les spots publicitaires.
- ◆ Les réunions, les devoirs, les tâches ménagères (vaisselle etc.), les visites, les sorties, les moments de prière en famille auront toujours priorité sur la télévision.
- ◆ Nous refuserons catégoriquement toute émission qui encourage ou utilise grossièretés, violence gratuite, érotisme, blasphèmes. Nous ne regarderons aucune émission qui rabaisse la femme, promeut l'homosexualité ou la promiscuité... Cela inclut tout ce qui est « reality show », variétés « bidon », magie, etc. Bref, tout ce qui peut nous conduire à prendre le péché à la légère sera à proscrire d'office.
- ◆ Si la télévision devient une occasion de chute pour un membre de la famille, nous prendrons des mesures radicales (Mt 5.29).
- ◆ La télévision ne sera jamais utilisée comme « nounou », et n'a pas lieu d'être allumée le matin avant l'école, à midi ou le soir au retour de l'école.
- ◆ Nous voulons veiller sur les effets suivants :
 - Passivité (Pr 12.27)
 - Manque de vigilance (1 Th 5.6 ; 1 Tm 4.16)
 - Manque de maîtrise de soi (Ga 5.19-22).

⇒ **Nous permettrons** que la télévision soit allumée plus que d'habitude dans des cas spéciaux : Jeux Olympiques, Coupe du Monde, actualités exceptionnelles etc.

⇒ **Nous déciderons** de faire un bilan de l'usage de notre poste périodiquement, devant le Seigneur, avec des modifications éventuelles.

Contrat familial

C'était en janvier 1979. Il n'y avait pas de poste de télévision à la maison, mais nos enfants (de 9 à 15 ans) commençaient à aller la regarder chez les copains. Nous leur avons alors proposé d'en acheter un, mais à la condition qu'on réfléchisse à la manière de l'utiliser et que l'on établisse des règles que chacun s'engagerait à respecter.

Cela a donné lieu à un bon moment de discussion et de réflexion en famille, où chacun, eux comme nous, a émis des suggestions. Finalement le principe ayant été accepté, ils ont rédigé entre eux un texte que l'un d'eux a écrit, que tous ont signé, et qu'ils nous ont proposé (texte ci-joint).

Un poste et un programme hebdomadaire ont été achetés. Nous avons surligné chaque semaine dans le programme les émissions que l'on pouvait regarder. Et pendant des années, cela a relativement bien fonctionné. Même s'il a fallu de temps à autre rappeler les clauses du « Contrat », dans l'ensemble, l'engagement pris a été honoré sans conflits majeurs.

Plus tard, les enfants nous ont bien avoué, que parfois, dès qu'ils entendaient la voiture des parents qui rentraient d'une soirée à l'extérieur, le poste s'éteignait instantanément, et chacun filait sous ses couvertures, lumières éteintes... avec la crainte que les parents aillent mettre la main sur le poste pour voir s'il était encore chaud...

Devenus parents à leur tour, nos enfants ont aussi acheté des postes de TV ; certains n'ont pas d'antenne et ne l'utilisent qu'avec des vidéos ; mais ils ont aussi établi des règles d'utilisation avec leurs enfants.

P.D.

Contrat

On fait les leçons avant de regarder la télévision.

Quand les parents décident de fermer la télévision, il ne faut pas grogner.

Quand il y a des visites, on ne regarde pas.

En général, on ne regarde pas la télévision pendant plus que 1h et 15 minutes le mercredi après-midi, ou les jours de congés.

On choisira les émissions au début de la semaine, celles que l'on pourra regarder.

On ne regardera pas la télévision tous les jours de la semaine.

(Signatures des enfants)